Informations de base

2005/2506(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le partenariat euro-méditerranéen **Subject** 6.40.05 Relations avec les pays de la Méditerranée et de l'Europe méridionale	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Agriculture et pêche	2635	2005-01-24

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
24/01/2005	Débat au Conseil		
23/02/2005	Décision du Parlement	T6-0046/2005	Résumé
23/02/2005	Résultat du vote au parlement		
23/02/2005	Débat en plénière		
23/02/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2005/2506(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0095/2005	23/02/2005	
Proposition de résolution		B6-0100/2005	23/02/2005	

Proposition de résolution		B6-0101/2005	23/02/2005	
Proposition de résolution		B6-0108/2005	23/02/2005	
Proposition de résolution		B6-0114/2005	23/02/2005	
Proposition de résolution		B6-0117/2005	23/02/2005	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0046/2005 JO C 304 01.12.2005, p. 0139-0269 E	23/02/2005	Résumé

Résolution sur le partenariat euro-méditerranéen

2005/2506(RSP) - 23/02/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le partenariat euro-méditerranéen.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Le Parlement se félicite de la décision prise par les ministres de faire de 2005 l'Année de la Méditerranée. Il invite le Conseil et la Commission à redoubler leurs efforts en faveur d'un approfondissement de la démocratie dans les pays méditerranéens et à contribuer à y promouvoir les réformes politiques, économiques et sociales nécessaires.

Les députés considèrent que le dialogue politique envisagé n'a pas encore réellement débouché sur des résultats tangibles partout dans la région. Ils regrettent que le volet du processus de Barcelone relatif aux droits de l'homme demeure insuffisamment développé et que la clause relative aux droits de l'homme contenue dans les accords euro-méditerranéens ne soit pas respectée. La Commission est invitée à assumer ses responsabilités en insistant sur le respect de la clause des droits de l'homme inscrite dans les accords.

La résolution invite tous les pays de la région à travailler en étroite coopération pour faire face aux défis grandissants de l'immigration dans un souci de responsabilité partagée. Elle demande au Conseil et à la Commission, dans leurs relations avec les partenaires méditerranéens, de formuler des propositions concrètes pour avancer sur le dossier sécurité.

La Commission est invitée à concevoir le nouvel instrument financier de « voisinage » de façon transparente, en concertation avec les pays partenaires et avec la participation du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM), de sorte que cet instrument soit réellement apte à relancer le développement et à encourager les investissements.

Les députés soulignent l'importance que revêtent la promotion et l'extension des réseaux transeuropéens, notamment dans les secteurs de l'énergie et des transports. Ils soutiennent la proposition tendant à instituer un système d'alerte précoce en Méditerranée pour la prévention des catastrophes. En outre, ils estiment que la signature de l'accord d'Agadir entre le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie, en février 2004, est le signal positif d'un renforcement de la coopération sud-sud.

Le Parlement exhorte la Syrie à ne tolérer aucune forme de terrorisme, y compris l'appui à la composante militaire du Hezbollah, et à s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures du Liban. Il demande le retrait des troupes syriennes du Liban et fera de cette condition un élément crucial de l'appréciation au moment voulu de la signature de l'accord d'association. Il condamne également vigoureusement l'attentat qui a coûté la vie à l'ancien premier ministre libanais, M. Hariri, et à ses gardes du corps, et affirme qu'il sera très attentif aux conclusions de l'enquête internationale en cours.

La Libye est invitée à prendre les mesures et les engagements nécessaires, y compris en relâchant sans délai les travailleurs médicaux étrangers emprisonnés, pour s'intégrer pleinement dans le partenariat euro-méditerranéen et contribuer ainsi au renforcement du processus de Barcelone.

Les députés se félicitent également des derniers développements positifs dans le conflit au Moyen-Orient, car ils influeront de manière décisive sur la pleine mise en œuvre de tout le partenariat euro-méditerranéen. Ils demandent à tous les pays partenaires de s'employer à soutenir la reprise du dialogue et à concrétiser la feuille de route.

Enfin, le Parlement souhaite que le Conseil décide d'organiser un sommet euro-méditerranéen des chefs d'État ou de gouvernement pour commémorer le dixième anniversaire du processus de Barcelone. Il souligne l'importance, dans ce contexte, de la dimension parlementaire de ce processus.